

4.2 Soumission et acceptation du plan de vol

L'AISP met en place des plans, mécanismes et processus pour mettre en œuvre la soumission et l'acceptation d'un plan de vol. Pour ce faire, les facteurs suivants doivent être pris en considération:

- a) désigner un bureau où des pilotes ou des représentants des compagnies aériennes seront en mesure de soumettre des plans de vol et obtenir les informations nécessaires pour faciliter la conduite sécuritaire d'un vol, au moins pour le premier segment de route;
- b) veiller à ce que ces bureaux soient situés au rez-de-chaussée d'un immeuble et à proximité de ceux qui ont besoin de ces services;
- c) les systèmes utilisés dans le traitement des plans de vol doivent être facilement interfacés avec les systèmes ATS existants, pour garantir le traitement rapide de ces informations afin de faciliter un déroulement sécuritaire des vols, le cas échéant.

4.3 Actions avant le vol et après le vol

La fourniture de services avant le vol et après le vol est nécessaire au niveau de tous les aérodromes utilisés pour les opérations aériennes nationales et internationales car elles facilitent la régularité et l'efficacité de la sécurité de la navigation aérienne par rapport à des tronçons de routes en partance de l'aérodrome. L'AISP veille à ce que:

- a) les agents délégués pour assurer ce service soient suffisamment formés et pourvus des connaissances nécessaires pour faciliter la fourniture de ce service;
- b) des systèmes automatisés soient installés pour permettre un traitement plus rapide des NOTAM et des bulletins d'informations pré vol;
- c) les exigences soient promulguées à leurs clients en faisant obligation uniquement aux personnes qui sont en mesure de comprendre le briefing pré vol d'être les seuls autorisés à le recevoir au nom du pilote ou de la compagnie aérienne;
- d) des mécanismes soient mis en place pour collecter et traiter selon le cas, toutes les informations obtenues dans le traitement post-vol.

12 FEV. 2014

Le Directeur Général



Abel SAWADOGO
Chevalier de l'ordre du mérite
Directeur Général